

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 3 octobre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DEVE 161 Autorisation de signer avec le designer Florent Courtaigne un contrat de cession de droits pour l'utilisation de trois visuels contre le gaspillage énergétique.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer avec le designer Florent Courtaigne un contrat de cession de droits pour l'utilisation de trois visuels contre le gaspillage énergétique ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le designer Florent Courtaigne, dont le siège social est situé 77 avenue Ledru-Rollin 75012 Paris, le contrat de cession de droits, joint en annexe, pour l'utilisation de trois visuels contre le gaspillage énergétique.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO